

**Prix de l'abonnement :**

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . fl. 7 — Payable  
" La Province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre  
compris et 20 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA HAYE.

**Bureau de la Rédaction**

à La Haye, Spui n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT LES

ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spui

et chez les Héritiers Doornik, li-

braires, Langen Poeten, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction franc de port.

La Haye, 22 Mars.

Le *Staats-Courant* a publié, hier au soir à 10 heures et demie, la proclamation suivante, de S. M. Guillaume III, à son avènement au trône des Pays-Bas :

## PROCLAMATION.

**GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES PAYS-BAS, PRINCE D'ORANGE-NASSAU, GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, ETC., ETC.**

Mes bien-aimés compatriotes et sujets de tout rang et de toute condition,

Appelé au Trône des Pays-Bas par la mort de Mon auguste Père dont le souvenir est à jamais durable, je sens vivement l'importance de la tâche qui repose sur moi.

Reportant mes regards vers Dieu et plein de confiance dans un peuple si intimement lié à Ma Maison, je prends en mains les rênes du gouvernement.

C'était pour Moi un premier besoin que de venir faire, dans ma résidence, cette déclaration solennelle, quoiqu'un saint et douloureux devoir m'appelât ailleurs sans retard.

Guillaume I<sup>er</sup> accepta le pouvoir souverain qui devait être exercé suivant une constitution.

Guillaume II, d'accord avec la représentation nationale, modifia la Loi-Fondamentale d'après les besoins de l'époque.

Ma mission sera de donner dans le même esprit à la Loi-Fondamentale sa complète action.

Je compte pour m'aider à accomplir cette mission sur le fidèle concours de tous les pouvoirs constitutionnels.

Je maintiens dans leurs fonctions tous les employés des bureaux, les officiers de l'armée, de la flotte et de la garde communale, quel que soit le rang qu'ils occupent.

Néerlandais, restez fidèles à la devise de vos pères : *l'Union fait la force*, et cherchez avec Moi la véritable liberté dans la soumission aux lois.

Mandons et ordonnons que la présente proclamation soit promulguée en audience publique et solennelle de la Haute-Cour des Pays-Bas, des cours provinciales et des tribunaux d'arrondissement, ainsi que du perron de l'Hôtel-de-Ville de tous les chefs-lieux des provinces et des arrondissements, et qu'elle soit en outre affichée suivant l'usage dans tous les lieux publics et insérée dans le *Journal Officiel*.

Fait à La Haye, 21 mars 1849.

**GUILLAUME.**

*Le ministre de la marine*

J. C. RIJK.

*Le ministre de la justice,*

D. DONKER CURTIUS.

*Le ministre des affaires étrangères,*

LICHTENVELT.

*Le ministre de l'intérieur,*

J. M. DE KEMPENAER.

*Le ministre de la guerre,*

VOET.

*Le ministre des finances,*

VAN BOSSE.

*Le ministre des affaires du culte réformé et autres cultes,*

S. VAN HEEMSTRA.

*Le ministre des colonies,*

G. L. BAUD.

*Le ministre des affaires du culte catholique,*

J. A. MUTSAERS.

S. M. le Roi a quitté hier à dix heures du soir cette résidence, se rendant à Tilburg. On croit que S. M. sera cette nuit de retour en cette ville.

## Revue Politique.

Le gouvernement russe a remis, dit-on, à toutes les cours étrangères une note par laquelle il déclare qu'il considère la guerre des Hongrois contre l'Autriche comme une querelle personnelle, attendu que l'armée des Magyars est commandée par des généraux polonais.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de Milan sont du 14. Depuis ce jour, toute communication entre la Lombardie et le Piémont a été coupée, et, du côté de la Suisse, les lettres seules avaient encore passage à cette date.

Dans la prévision d'une lutte sanglante, d'un bombardement peut-être, tout ce qui restait encore à Milan de bourgeois aisés et de nobles est parti pour la Haute-Lombardie.

On assure que le maréchal Radetzky, pour avoir l'avantage de l'offensive, s'est porté avec un corps d'armée considérable à la rencontre des Piémontais, vers le Tessin. C'est donc sur les bords de cette rivière que s'ouvrira la nouvelle campagne.

Le plan du généralissime autrichien est de marcher sur Turin, en cas de succès dans la première bataille. Il l'annonce formellement dans la proclamation qu'il a adressée à ses troupes, après avoir reçu avis de la rupture de l'armistice. En cas de défaite, au contraire, Radetzky se retrancherait derrière l'Adda, sans essayer de disputer aux vainqueurs la possession de Milan.

Il n'est demeuré dans cette ville qu'une faible garnison; mais elle est puissamment fortifiée, et pourvue des moyens nécessaires pour repousser toute agression de la part des habitants.

C'est hier que la lutte a dû s'engager, à moins, ce qui est d'ailleurs très-probable, que les armées belligérantes n'aient employé un certain temps à prendre leurs dispositions de défense et d'attaque.

Le bruit courait avant-hier à Paris que le ministère avait signifié au cabinet autrichien que l'entrée de Radetzky sur le territoire piémontais donnerait lieu à l'intervention de la France en faveur de la Sardaigne. Il y a de bonnes raisons de croire que ce bruit est sans fondement. Du reste, vrai ou non, ce ne sont pas les menaces de la république qui arrêteront le vieux maréchal dans sa marche, si la victoire couronne les efforts de ses soldats.

Le passage des Alpes par une armée française amènerait infailliblement une guerre générale. La Russie est là qui guette le moment de paraître à son tour sur le théâtre de la lutte, et elle ne manquerait pas de profiter de cette occasion pour sortir de sa longue inactivité.

La prévision d'une éventualité si redoutable suffirait, au besoin, pour ramener la France à des sentiments pacifiques.

Le passage des Alpes par une armée française amènerait infailliblement une guerre générale. La Russie est là qui guette le moment de paraître à son tour sur le théâtre de la lutte, et elle ne manquerait pas de profiter de cette occasion pour sortir de sa longue inactivité.

Le débat s'est surtout engagé ensuite entre M. Crémieux qui a fait preuve d'un très-grand talent en défendant le droit de réunion, et M. Odilon Barrot qui a fini par renoncer au projet primitif du gouvernement, pour se rallier à un amendement de la minorité de la commission, lequel, tout en interdisant les clubs proprement dits, concède aux exigences de la constitution l'existence des réunions politiques convoquées pour traiter d'objets déterminés. La majorité de la commission, au contraire, veut conserver la liberté entière des réunions permanentes, mais en les soumettant à une législation très-sévère.

C'est entre ces deux opinions que la lutte s'est définitivement établie. Elle s'est prolongée fort tard. Au départ du courrier on procédait au vote. Une correspondance de Paris mande qu'il serait favorable au ministère, mais à une très-faible majorité.

Une correspondance de Francfort mande que déjà le 10 mars on avait reçu dans cette ville la nouvelle que l'Autriche avait proposé à Paris et à Londres la réunion d'un congrès des puissances signataires des traités de 1815 pour régler à la fois toutes les questions européennes; l'organisation de la confédération allemande y serait comprise de droit et les modifications à intervenir recevraient ainsi une sanction européenne. Cette nouvelle est aujourd'hui confirmée par celles que nous avons reçues de Berlin.

Des nouvelles de la Galicie sont fort bonnes. On mande de Lemberg, en date du 10 mars, que le général Hammerstein réunit un corps d'armée pour marcher en personne contre les Magyars. Ce fait prouve suffisamment que tous les bruits répandus que des troubles auraient éclaté à Cracovie, sont sans fondement.

La *Gazette de Vienne* publie un article officiel fort étendu sur la dénonciation de l'armistice; ce document est une réponse victorieuse au manifeste de la Sardaigne à l'Europe civilisée. Il y est énuméré les nombreux actes de violation de la part du Piémont des stipulations de l'armistice du 9 août, et on y explique toutes les phases des négociations de paix entamées d'abord avec le roi Charles-Albert, et abandonnées par suite de l'offre de médiation de la France et de l'Angleterre. Ce document fait surtout ressortir tout ce qu'il y avait d'inconvenant dans le discours d'ouverture des chambres sardes, où le roi parle d'un royaume de la Haute-Italie, au moment où l'Autriche avait nommé son ambassadeur à la conférence de Bruxelles.

Nous publierons ce document *in extenso*.

La seconde chambre de Prusse paraît vouloir renouveler les scandales parlementaires qu'elle a offerts à l'Europe dans le mois de novembre dernier. C'est avec dégoût, nous écrit notre correspondant, que je prends aujourd'hui la plume pour vous dire ce qui se passe dans nos chambres, dont la moitié des

membres ne mérite pas le nom de représentants. En effet, quand on jette les yeux sur le compte-rendu des deux séances consacrées à la discussion de l'adresse, on se demande si c'est bien là le langage de Prussiens, tous enfants de la même patrie! A part les fameuses séances du 24 février et du 25 mai de l'assemblée nationale de Paris, nous n'avons jamais rien lu de plus haineux, de plus violent, que les discours des hommes de l'extrême gauche. Et il est plus que probable que la gauche ne se prêterait pas plus à la révision de la nouvelle constitution du 5 décembre, qu'elle ne se montre disposée à coopérer à l'adresse en réponse au discours du Trône. Que veulent donc ces hommes, demandera-t-on encore? Ils veulent une révolution, et pour y arriver ils crient contre l'état de siège.

L'adresse de la commission sera votée à une majorité de 11-17 voix, comme l'ont été les 2 premiers paragraphes; mais qu'aura-t-on fait pour tranquilliser le pays, que la tendance de la nouvelle chambre commence à effrayer? Rien! car la chambre, telle qu'elle est composée, ne saurait jamais avoir la confiance du pays; la majorité n'est pas suffisante, et la minorité est trop forte et donne trop à craindre. Il ne restera bientôt plus que le moyen déjà employé, la dissolution.

Nous recevons de Berlin la nouvelle formelle de la prorogation de l'armistice de Malmö jusqu'au 15 avril prochain.

Par le steamer *l'Europa*, arrivé avant-hier à Liverpool, nous avons des nouvelles de New-York, du 7 mars.

Elles apportent le message du nouveau président remis le 5 au congrès.

L'arrivée tardive du courrier ne nous permet pas d'en donner la traduction dès aujourd'hui. Le langage en est ferme et modéré.

Nous trouvons dans la *Gazette de France* qui nous arrive ce matin, les lignes suivantes:

„De nouvelles informations prises par nous avec tout le soin possible, nous obligent à déclarer que les renseignements qu'on nous avait fournis sur le changement de la politique du cabinet français à l'égard de Rome, sont inexacts. „

## Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Séance du 21 mars.

Dans cette séance, la commission chargée de la rédaction d'une adresse de condoléances à S. M. le Roi Guillaume III, a déposé sur le bureau le projet d'adresse examiné et modifié dans les sections. M. le président avait proposé de fixer la discussion de cette adresse au lendemain; mais, sur la proposition de M. de Monchy, la discussion est ouverte immédiatement, et l'adresse, après que le premier paragraphe eut subi une nouvelle modification, a été adoptée à l'unanimité des voix sans discussion. L'adresse est de la teneur suivante:

Sire,

La Seconde Chambre des Etats-Généraux a reçu du conseil des ministres communication de la douloureuse nouvelle de la mort si rapide de l'auguste père de Votre Majesté, Guillaume II, notre vénéré et bien-aimé Roi, dont la mémoire sera toujours conservée avec reconnaissance dans le cœur de la nation.

La profonde tristesse que nous ressentons nous-mêmes, nous fait vivement apprécier la poignante douleur dont est pénétrée l'âme de Votre Majesté, qui non-seulement déplore avec nous la calamité générale de la patrie, mais pleure en même temps un père bien-aimé.

Représentants d'une nation qui, avec une fidélité inébranlable, est attachée à l'auguste Dynastie d'Orange, nous ressentons la nécessité d'offrir à Votre Majesté l'assurance qu'avec la nation néerlandaise tout entière, nous prenons la plus vive part à la douleur dont sont accablées Votre Majesté, Votre auguste Mère, si généralement vénérée et chérie à tant de titres, et la Famille Royale tout entière.

Bientôt les Etats-Généraux procéderont à l'inauguration solennelle de Votre Majesté comme Roi des Pays-Bas; mais déjà dès à présent nous donnons à Votre Majesté l'assurance que la Seconde Chambre est prête à coopérer, d'un commun accord avec Votre Majesté, au bien-être de la fidèle nation sur laquelle la Loi-Fondamentale vous appelle, Sire, à régner.

Puisse la vive part que prend la nation tout entière à Votre douleur et les consolations de la religion adoucir la douleur de Votre Majesté, et puisse la divine Providence vous donner, Sire, le courage et la force nécessaires pour accomplir les devoirs sacrés qui reposent sur le Roi.

Cette adresse sera présentée au Roi par une commission se composant des membres de la commission chargée de la rédaction de l'adresse, auxquels se joindra le président de la Seconde Chambre, conformément à l'art 101 du règlement d'ordre.

Le *Moniteur de Prusse* publie un avis du comte Pott, maître des cérémonies, portant que la cour de Prusse, au reçu de la nouvelle du décès du Roi Guillaume II, a pris le deuil pour quatre semaines.

Les navires hollandais amarés dans le port d'Anvers et dans les bassins du canal de Bruxelles ont hissé pavillon national à mi-mât en signe de deuil.

On lit dans le *Staats-Courant* :

„Des lettres particulières reçues ces jours-ci des ports des Etats romains mandent que, par suite de la rareté du numéraire, toutes les transactions commerciales se paient avec des billets de la Banque de Rome ayant cours forcé, à moins que des conditions particulières ne soient clairement la monnaie dans laquelle le paiement doit s'effectuer. C'est ce qui a eu lieu à l'égard de deux capitaines de navires néerlandais qui se trouvaient à Civita-Vecchia avec des cargaisons de sucre et qui ont dû subir une perte de 5 p. c. pour l'échange de ces billets contre de l'argent.

Afin d'éviter aux négociants et armateurs des pertes plus considérables encore, ils sont prévénus que la prudence commande de stipuler dans toutes les transactions commerciales

les négociants des Etats romains, que les paiements doivent avoir lieu en espèces sonnantes, soit en quadruples d'Espagne, soit en pièces de cinq francs calculés d'après le tarif romain, et d'y ajouter la clause expresse que les paiements ne peuvent avoir lieu en papier-monnaie, bien qu'il ait cours forcé.

**Le Times fait les réflexions suivantes sur les affaires de la Moldavie et de la Valachie :**

L'occupation et la possession des principautés danubiennes par les Russes ont d'un intérêt traditionnel pour le cabinet de St-Petersbourg, mais en même temps un objet d'appréhension continuelle, non seulement pour la Sublime-Porte, mais encore pour toutes les puissances européennes. Quoique la position de ces provinces les éloigne des intérêts plus particuliers à la politique européenne, elles ne laissent pas d'être de la dernière importance aux yeux de tout homme d'Etat. Elles sont les remparts de l'empire ottoman, auquel elles ont été plus d'une fois étroitement unies. Elles commandent en même temps le cours du Danube à partir d'Orsova jusqu'à Gatz. Elles forment la plus importante voie de communication entre l'Allemagne du Sud, la Hongrie et l'Orient. A Vienne comme à Constantinople, la présence des Russes dans ces principautés a toujours été regardée comme une menace. Lorsqu'en 1772 Marie-Thérèse et le ministre Kaunitz voulurent obtenir des Russes qu'ils se retirassent de ces contrées, la cour de Vienne a consenti à ce prix même un partage de la Pologne, comme le moindre de leurs maux. En 1803, Napoléon n'a consenti que les Russes occupassent ces mêmes provinces qu'à condition que la Russie ne s'opposât pas à l'invasion française en Espagne. Depuis, la Russie n'a pas cessé d'étendre son influence dans cette direction, de sorte qu'il est permis de dire que les armées russes marchent depuis des siècles vers Constantinople. Aussi, lors de la convulsion générale de l'année dernière, dont le choc a été senti jusqu'aux confins de l'Europe, ce n'a été que dans la Moldavie et dans la Valachie que le pouvoir russe a été immédiatement exercé. Tandis que les Turcs allaient occuper la principauté méridionale, les Russes entraient dans la mer du Nord, sans se montrer depuis le moins du monde disposés à abandonner la position occupée par eux, tout près de la frontière d'Autriche.

L'empereur de Russie a fait voir assez clairement l'année dernière, par ses actes comme par son langage, qu'il n'a aucunement l'intention d'attaquer avec précipitation la liberté des autres nations, et la politique du cabinet de St-Petersbourg est toujours d'une nature expectante. Ce n'a été que sur le Danube qu'il a pris une attitude déterminée, pour faire revivre toutes les craintes de la Sublime-Porte et pour éveiller des doutes, sinon de la suspicion, dans d'autres parties de l'Europe. Le premier sentiment éprouvé par sir Stratford Canning, ministre britannique à Constantinople, a été celui de l'inquiétude. Il lui a été facile de s'apercevoir qu'à aucune autre époque les puissances européennes n'étaient moins en mesure d'opposer à la Russie la résistance par laquelle l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman avaient été jusqu'alors sauvegardées. La France et les états germaniques étaient paralysés par de terribles convulsions; l'Autriche, dont les intérêts sont le plus compromis sur le Danube, a été mise dans une plus grande dépendance de la Russie, par suite de ses propres difficultés, aggravées par la froideur de l'Angleterre. Le gouvernement britannique, qui seul avait conservé des moyens d'action, a voulu éviter des dissensions avec le seul gouvernement qui ait su maintenir l'équilibre en Europe. Toutes ces circonstances ont mis l'empereur de Russie en état de poursuivre sa propre marche politique, sans avoir à craindre et par conséquent des conséquences de la part d'une autre grande puissance, et ce cela même les Russes ont été d'autant plus alarmés sur ce que cette politique pourrait produire à leur égard. Les ministres russes ont cependant continué de tenir un langage modéré. Ils se sont bornés à comprimer le mouvement révolutionnaire dans la Moldavie et la Valachie, en alléguant qu'ils avaient le droit de le faire, et en prenant l'engagement de ne point faire de nouvelles acquisitions territoriales. Tel a été l'état de choses jusqu'à l'automne dernier. Depuis, l'ambassadeur britannique a reçu l'ordre d'agir avec la plus grande vigueur et d'engager plus formellement le gouvernement turc à résister à l'influence russe. En donnant ces instructions, lord Palmerston n'a sans doute agi qu'en conformité de la politique de la Grande-Bretagne. Il avait le droit d'exprimer son mécontentement sur l'attitude prise par la Russie sur le Danube. Malheureusement le résultat obtenu a fait voir que les Russes ne sont point disposés à reculer d'un seul pas dans la position qu'ils ont prise, et nos relations avec les autres puissances continentales ne sont point de nature à nous offrir des moyens efficaces pour soutenir la Turquie contre ces empiétements.

Sous certaines conditions, c'est-à-dire, sous le prétexte de la justice, et en le faisant par degré, l'avancement des forces russes sur le Danube est une entreprise qu'il n'est pas facile d'empêcher, si ne n'est avec l'accord unanime de l'Europe entière. Cependant nous ne croyons pas que le gouvernement russe, malgré les formidables forces militaires qu'il a concentrées sur ses frontières, médite, à l'heure qu'il est, quelque grand projet sur l'Orient. Si d'un côté l'état d'agitation de l'Europe a diminué les obstacles matériels d'une campagne qui se serait terminée sous les murs de Constantinople et aurait été célébrée par un *Te Deum* à l'église de Ste-Sophie, d'un autre côté les obstacles moraux se sont considérablement accrues. L'empereur de Russie se présente au monde comme le représentant du maintien des lois établies et des principes conservateurs. Son attention est principalement dirigée sur les échecs qu'éprouvent les essais du gouvernement populaire où les états allemands sont maintenant engagés avec peu de chances de réussite. Il croit peut-être que le temps n'est pas très éloigné où la puissance militaire du Nord sera l'ancre de salut pour l'épuisement de l'Europe. Dans cette vue, il réunit ses forces et diffère l'exécution de ses desseins. Mais supposer que, parce que le monde est agité par des révolutions, la Russie pense elle-même à accomplir le plus grand bouleversement imaginable en arborant son drapeau sur le Bosphore, ce serait vouloir faire de l'empereur Nicolas un des plus grands révolutionnaires et agresseurs de nos temps. Ce serait donner le signal d'une guerre sanglante et augmenter au plus haut degré la confusion générale. La spoliation de la Turquie ne serait autre chose que consommer par l'absolutisme les violences et les crimes qui ont été le début de la démocratie le 24 février de l'année dernière. Aucun acte de l'empereur de Russie ne saurait être plus agréable aux révolutionnaires sur le continent qu'une entreprise de sa part contre Constantinople, par la raison qu'ils se verraient alors délivrés de la crainte de trouver en lui un obstacle à l'exécution de leurs desseins subversifs.

### Nouvelles d'Italie.

Le mystère qui, jusqu'au dernier moment, a entouré la conduite du gouvernement sarda, s'explique, écrit-on de Turin, par l'invincible volonté du roi d'en finir avec les observations de la diplomatie dont les lenteurs lui étaient devenues insupportables. Il a voulu qu'on n'eût à l'informer que d'un fait accompli, et voilà pourquoi les plénipotentiaires de France et d'Angleterre n'ont été avertis que quand on a su que M. Cadorna avait repassé le Tessin, après avoir remis au maréchal Radetzky la dépêche dont il était porteur.

Au reste, tout le monde s'est parfaitement entendu pour garder le secret: les journaux de Turin n'en ont rien laissé transpirer. Pas un n'a commis la moindre indiscretion, et il ne leur est pas échappé un seul mot qui pût mettre sur la voie. Il y a mieux: ce qu'ils n'ont fait ces jours derniers que par accident, ils paraissent décidés à l'ériger en système, et quelques-uns de ceux que nous avons sous les yeux prennent l'engagement solennel de garder un silence rigoureux sur toutes les opérations de la guerre.

Le mouvement des troupes continué avec la plus grande ac-

tivité. Tous les officiers, membres du parlement, sénateurs et députés, ont demandé un congé pour la durée de la guerre.

Le major général nommé par le gouvernement est à son poste. L'état-major, si fortement et quelquefois si justement attaqué pendant la dernière campagne, a été complètement modifié. Le roi, pour éviter toute accusation de favoritisme, et pour empêcher les tiraillements produits l'année dernière par une lutte entre les divers officiers qui l'entouraient et le conseiller, n'a pris aucun commandement. Il s'est mis à la tête de la division de Savoie, dont les dispositions avaient d'abord inspiré quelques inquiétudes, et qui est pleine d'ardeur.

L'armée piémontaise sera, par conséquent, en mesure de recommencer la guerre le 21, jour de l'expiration de l'armistice.

— Le lieutenant-général Chrzanowski a adressé la proclamation suivante à l'armée subalpine:

„Soldats, les jours de la trêve sont écoulés et nos vœux exaucés. Charles-Albert revient se placer à la tête de vos rangs de braves. L'armistice est dénoncé et les jours de gloire vont recommencer pour les armes italiennes.

„Soldats, le moment est suprême, courez à la bataille qui sera pour vous une victoire certaine. A l'exemple de vos princes, qui combattent dans vos rangs, à la voix de votre roi, qui vous conduit, conrez, prouvez à l'Europe que vous n'êtes pas seulement le boulevard de l'Italie, mais encore les vengeurs de ses droits.

„A l'approche de vos armes, les populations opprimées changeront leurs plaintes en cris de joie et les frères délivrés voleront dans vos bras partager l'ivresse du triomphe obtenu. Soldats, plus grand sera votre élan, plus prompt sera la victoire; plus brave sera la lutte, plus tôt vous rentrerez couronnés de lauriers au sein de vos familles, fiers d'avoir une patrie libre, indépendante, heureuse.

„Au quartier-général principal.

„Alexandrie, le 14 mars 1849.

„Le lieutenant-général-major de l'armée, CHRZANOWSKI.

— Voici le texte de l'ordre du jour que le maréchal Radetzky a adressé à l'armée, après la dénonciation de l'armistice :

„Quartier-général de Milan, le 12 mars.

„Soldats, vos vœux les plus ardents sont accomplis, l'ennemi nous a dénoncé l'armistice. Une deuxième fois il étend la main sur la couronne de l'Italie, mais qu'il sache bien que six mois n'ont en rien altéré votre fidélité, votre bravoure pour votre empereur et roi. Sortis des portes de Vérone et marchant de victoire en victoire, vous avez chassé l'ennemi dans ses frontières, vous lui avez généreusement accordé un armistice. Tout en disant qu'il voulait faire des propositions pacifiques, il s'armait pour faire la guerre.

„Eh bien ! nous voici tous armés, et cette paix que nous lui offrons généreusement, nous l'obtiendrons de force dans sa capitale. Soldats ! la lutte ne sera pas longue ; c'est le même ennemi que vous avez battu à Sainte-Lucie, à Somma-Campagna, Custozza, à Volta, et devant les portes de Milan. Dieu est avec nous, parce que notre cause est juste. Debout, soldats ! Encore une fois, suivez votre chef qui a blanchi sous les armes, à la guerre et à la victoire. Je serai témoin de vos exploits : ce sera le dernier acte joyeux de ma longue vie de soldat, si dans la capitale d'un ennemi déloyal je puis décorer la poitrine de mes braves camarades du signe de la valeur, conquis avec le sang et la gloire.

„Que notre mot d'ordre soit donc : En avant ! soldats, à Turin ! c'est là que nous trouverons la paix pour laquelle nous combattons. Vive l'empereur ! vive la patrie !

— Le correspondant de Milan de la *Gazette d'Augsbourg* dit que la dénonciation de l'armistice a causé une joie extraordinaire parmi la garnison et une consternation générale parmi les habitants.

„Nousisons dans la même correspondance :

„On concentre les forces ; on ne laissera que de faibles garnisons dans les villes, qui sont fortifiées pour la plupart. Les troupes dont le maréchal dispose pour ses opérations s'élèvent à près de 60,000 hommes. Le quartier-général sera dans quelques jours à Crema. Toutes les personnes de Milan qui se sont montrées favorablement disposées en faveur des Autrichiens quittent la ville et se réfugient à Vérone et dans le Tyrol méridional.

„Comme Milan ne conservera qu'une petite garnison, tous les citoyens bien intentionnés de chaque quartier se réuniront pour former une garde de sûreté, à l'effet de protéger la ville contre une foule de gens sans aveu, qui n'attendent peut-être que le départ des troupes pour se livrer au pillage.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de Milan sont du 14. Depuis ce jour, toute communication entre la Lombardie et le Piémont a été coupée, et du côté de la Suisse les lettres seules avaient encore passage à cette date. Dans la prévision d'un combat sanglant et d'un bombardement, tout ce qui restait encore à Milan de bourgeois aisés et de nobles indifférents est parti pour la Campagne, surtout pour la Haute Lombardie ; il ne reste à Milan que les classes pauvres ou la jeunesse qui attend avec impatience l'heure du combat.

Une correspondance du *Constitutionnel* assure que Radetzky, pour avoir l'avantage de l'offensive, peut être aussi pour éviter un combat à Milan même, après avoir laissé dans cette ville une garnison bien fortifiée, s'est dirigé avec un gros corps d'armée à la rencontre des Piémontais, vers le Tessin. C'est donc sur les bords de cette grande rivière que sera livré le premier combat de la nouvelle campagne.

### Nouvelles d'Allemagne.

La *Gazette allemande* contient dans son numéro du 15, une correspondance d'Altona du 13 de ce mois, dans laquelle on prétend que l'Autriche s'est associée, pour ce qui concerne la question du Schleswig-Holstein, à la politique et aux déclarations de la Russie et de la France. Nous sommes à même de rectifier cette nouvelle, en publiant ci-dessous la dépêche reçue de son gouvernement par le plénipotentiaire autrichien près le pouvoir central :  
Vienne, le 11 mars 1849.

Monsieur,

Presque dans le même moment où j'ai reçu votre rapport n° 73 du 26 du mois dernier, j'ai été informé que le gouvernement danois a effectivement dénoncé l'armistice de Malmö. Partageant les inquiétudes que cette résolution du cabinet de Copenhague est de nature à inspirer au ministère de l'empire, j'ai déféré volontiers à ses vœux et enjoint au ministre d'Autriche près la cour de Danemarck d'user de tout son pouvoir pour décider le gouvernement danois à conclure un nouvel armistice pour une durée conforme à l'importance des négociations de la paix et avec le maintien du *status quo*.

J'ai chargé en outre M. le baron de Wrins de recommander au roi et à ses conseillers responsables de ne écouter que la voix d'une sage modération dans les négociations de la paix qui ont été ouvertes à Londres, afin que des avances sincères et des intentions loyales de part et d'autre mènent promptement les négociations à bonne fin, et qu'un traité, passé dans un esprit de paix et de conciliation, puisse être ratifié dans le même esprit.

Je chercherai en même temps à avancer le succès de cette démarche par des instructions que je transmettrai à M. le comte Colloredo et dans lesquelles je lui enjoindrai d'appuyer de toute son influence les demandes équitables faites de part et d'autre.

Je vous invite, monsieur, à faire usage de la présente communication et

vous prie de recevoir à cette occasion l'assurance de ma considération distinguée.

SCHWARZENBERG.

— Le gouvernement prussien a adressé le 10 mars la circulaire suivante à ses légations près les autres gouvernements allemands :

„Le gouvernement autrichien nous a communiqué, par son envoyé près cette cour, les propositions qu'il a fait parvenir à Francfort à son plénipotentiaire près du pouvoir central provisoire, en date du 27 du mois dernier, relativement à la formation d'une autorité centrale exécutive supérieure dans la constitution de l'Allemagne, sous forme d'un directoire.

„C'est une grande satisfaction pour le gouvernement royal que par là l'Autriche soit entrée aussi dans la voie par nous proposée d'une entente à Francfort. Ce n'est donc qu'avec plaisir que nous nous déclarons disposées à soumettre ces propositions à un mûr examen, et le plénipotentiaire royal à Francfort sera nanti d'instructions suffisantes pour pouvoir prendre part à des délibérations sur ces propositions ; nous pouvons espérer qu'elles conduiront au but que nous avons toujours poursuivi, de l'entente entre les gouvernements et avec l'assemblée nationale.

„Nous ne doutons pas que les autres gouvernements allemands auxquels les propositions de l'Autriche sont également connues, ne soient disposés à agir de même.

„J'invite donc V. Exc. à exprimer au gouvernement près duquel elle est accréditée, le désir du cabinet prussien que ce gouvernement envoie le plus tôt possible à son plénipotentiaire à Francfort les instructions nécessaires pour qu'il puisse prendre part aux débats sur ces propositions, d'une manière qui corresponde à ses désirs.

„Berlin, le 10 mars 1849.

„Comte d'ARNIM.

— Le 28<sup>e</sup> bulletin de l'armée autrichienne, qui vient de paraître, ne fait pas mention de l'état des choses à Szolnok, mais il est dit que Comorn est presque hermétiquement cerné, et que le feldzeugmestre comte Nugent a ouvert des négociations pour la reddition de la forteresse de Peterwardein, dont la garnison, ainsi que les habitants, témoignent le vif désir de rentrer dans le devoir. Le corps auxiliaire serbe a été congédié ; on n'a pas jugé nécessaire de le laisser plus longtemps dans le Banat et dans le comitat de Bacs, attendu que par suite des opérations du lieutenant-feldmaréchal Rukawina, qui commande dans le Banat, on n'aperçoit plus un seul ennemi sur toute la rive gauche du Maros depuis les frontières de la Transylvanie jusqu'à la Theis, et que par la disposition bien combinée de nos troupes, toute cette rive est en sûreté, étant protégée en outre par les deux forteresses d'Arad et de Temeswar.

Le bulletin porte encore : Les communications par eau le long du Danube ne sont plus interrompues que par quelques bandes armées du landsturm, qui ont été rassemblées par quelques fanatiques dans les environs de Kalocsa, Patai et Solt pour tenter d'insurger de nouveau près de Pacsa et de Földvar la rive droite du Danube, qui est complètement pacifiée. Un renfort considérable que la garnison de Fünfkirchen a reçu de l'Esclavonie sous le commandement du colonel Reiche, une expédition dirigée il y a trois jours par l'ordre du prince Windischgrätz dans les contrées de l'une et l'autre rive du Danube, inquiétées de nouveau par ces bandes, enfin les opérations des troupes du corps du feldzeugmestre comte Nugent, lesquelles se trouvent à Szekszard et Muhaez sous le commandement du colonel baron Lederer, auront bientôt mis un terme aux brigandages de ces hordes armées et rétabli d'une manière durable la tranquillité dans ces contrées.

Pour ce qui est de la Transylvanie, le bulletin dit que le lieutenant-feldmaréchal Puchner a défait l'ennemi les 2 et 3 mars dans plusieurs combats, qu'il a occupé les forteresses de Probstdorf et Mediasch et qu'il l'a poursuivi du côté de Maros Vasarhely. Dès que cette dernière ville sera occupée par les troupes impériales, ce qui probablement aura lieu sous peu, les communications seront rétablies avec le corps du lieutenant-feldmaréchal Malkowsky, qui s'est avancé jusqu'à Bistriz, ainsi qu'avec les troupes du colonel Urban et avec la Bukowine.

LEIPSICK, 17 Mars. — Un supplément extraordinaire de la *Gazette de Leipsick* publie un avis du ministre de l'intérieur, dans lequel on lit :

„D'après une communication du ministre de l'intérieur pour l'empire, plusieurs individus de Genève ont franchi la frontière d'Allemagne, pour exciter dans les divers états allemands une insurrection républicaine. Le ministère porte donc cette nouvelle à la connaissance de toutes les autorités de police, et leur ordonne en même temps, non-seulement de s'opposer par les moyens les plus prompts et les plus énergiques à toute insurrection qui pourrait se produire, mais encore de faire particulièrement attention aux personnes désignées sur la liste dont trois doivent être envoyées dans le royaume de Saxe, de les arrêter si elles les rencontrent, et d'en référer aussitôt à Dresde, s'il n'y a pas de motif de les livrer immédiatement à la justice.

POSEN, 15 Mars. — Les nouvelles du royaume de Pologne confirment celle que trois nouveaux corps d'armée russes sont entrés en Pologne, et que l'un d'eux a établi son quartier-général à Kolin. Ces troupes, au nombre de 60,000 hommes des différentes armes, sont toutes assez près de la frontière prussienne, qu'elles peuvent franchir en quelques heures ; immédiatement après la frontière se trouvent des Cosaques, et près de Bloszko, un grand parc d'artillerie. Le camp près de Kirchdorf, aux environs de Kalisch, est presque terminé et occupé déjà par des troupes, qu'on y exerce sans cesse.

### DISCUSSION DE LA PROPOSITION WELCKER.

Francfort-sur-le-Mein, 17 mars.

M. de Gagern, président du conseil, a la parole pour répondre à l'interpellation de M. Hans de Raumer (de Dinkelsbühl, en Bavière), sur l'état des négociations avec l'Autriche :

M. le président du conseil lit une réponse extrêmement longue et détaillée. Le ministère de l'empire n'a pas reçu de réponse à la note qu'il a adressée à l'Autriche le 22 janvier ; et parmi les notes autrichiennes arrivées depuis, il n'y en a aucune qui contienne quelque chose à cet égard. Cependant, s'il n'y a pas eu de négociations, le cabinet de Vienne s'est suffisamment prononcé. Le ministère de l'empire se voit dans la nécessité de revenir à son programme du 18 décembre, qui est le résultat de notre conviction profonde qu'il faut achever, aussitôt que possible, l'œuvre de la constitution.

L'assemblée nationale a la mission de régénérer les institutions fédérales, et elle est persuadée que l'intérêt de la nation tout entière demande un gouvernement central, avec représentation du peuple, en maintenant l'indépendance intérieure des Etats allemands. L'initiative de ce mouvement a été prise l'année passée. C'est le principe vital de l'Allemagne, et l'assemblée n'a pu s'en éloigner au risque même de ne pas voir l'Allemagne tout entière accepter une seule constitution. Il a été plus que douteux que les puissances prépondérantes voulussent entrer dans un Etat fédératif, dont la loi fondamentale exigerait une soumission au gouvernement central.

Personne n'a voulu que l'Allemagne se séparât en deux camps, mais on a tâché d'une autre manière de rendre inoffensif le dualisme qui existe. Nous avons donc dû envisager la possibilité d'une fédération composée d'un Etat fédératif et d'une autre monarchie alliée à jamais ; ce qui nous y a obligés, c'est d'abord la nature du lien qui rattache à l'Autriche des pays non-allés

mands ; c'est ensuite la certitude que nous avons que ni l'Autriche ni la Prusse ne croiraient pouvoir sacrifier une grande partie de leurs droits gouvernementaux, en cas que toutes les deux fussent membres de l'Etat fédératif. En ce sens, la protestation de l'empereur d'Autriche n'était pas nécessaire ; le sentiment de tout le monde était qu'une soumission de la sorte serait impossible. Ce que proposait notre programme était donc nécessaire, indispensable. Ni le peuple allemand ni les gouvernements ne voudraient d'une constitution telle que nous l'offre l'Autriche, sans représentation du peuple ni gouvernement parlementaire.

La constitution nouvellement octroyée démontre que l'Autriche ne peut, à l'heure qu'il est, accepter qu'un pacte d'alliance avec l'Allemagne. Il est vrai que l'Autriche a en même temps déclaré que l'Etat fédératif n'est pas désirable pour l'Allemagne même ; mais ceci repose sur des considérations erronées. D'ailleurs, il paraît que cette opinion a déjà été modifiée. Il n'est ni dans les intérêts ni dans le droit de l'Autriche de nous empêcher de former un Etat fédératif ; et nous ne devons pas considérer seulement ce qui est possible pour l'Autriche, mais encore ce qui est nécessaire à l'Allemagne. Le gouvernement autrichien ayant déclaré qu'il recevrait avec plaisir toute proposition reposant sur la base qu'il a indiquée, le ministère de l'empire considère, comme existant toujours, l'autorisation que l'assemblée lui a données lors de la présentation de son programme, et il s'en servira pour négocier avec l'Autriche sur la seule base qui soit désormais possible.

M. le président donne communication d'un grand nombre d'amendements à la motion Welcker. Nous mentionnerons celui présenté par 56 députés appartenant au club de l'hôtel de Paris, aujourd'hui appelé club de l'hôtel Schroeder, et qui, malgré la dernière note si claire et si précise de l'Autriche, demande que cette puissance soit de nouveau invitée à se rallier à l'Etat fédératif, à reconnaître la nécessité de l'existence d'un parlement allemand, quoiqu'elle vienne de déclarer qu'elle n'en veut pas ; à envoyer ses députés à la chambre des représentants comme à celle des Etats. Cependant elle enverrait à la première les députés de ses seules provinces allemandes, et à celle des états, des députés de toutes les provinces. La politique extérieure, les affaires de commerce et de douanes ne seraient réglées que par la chambre des états ; toutes les autres affaires seraient réglées par les deux chambres, à l'exclusion des députés de provinces non-allemandes.

Les cinquante-six membres veulent encore que l'assemblée envoie une députation à Vienne pour obtenir une déclaration définitive de la part du gouvernement autrichien ; s'il n'y a pas de réponse suffisante dans un mois, l'assemblée votera la constitution de l'empire sans discussion.

Un grand nombre de députés de la gauche demandent purement et simplement de voter la constitution, article par article, en passant à l'ordre du jour sur la motion Welcker.

M. Welcker. Dans un moment décisif, il faut savoir passer sur les considérations d'un ordre inférieur, pour arriver immédiatement à une solution définitive. J'ai dit, il y a quelque temps, que je voterais de bon cœur pour un empereur héréditaire de la maison de Prusse, aussitôt que l'Autriche ne voudrait pas être avec nous. J'ai toujours été pour l'empereur héréditaire ; j'avais abandonné cette idée favorite, pour nous acquiescer à l'Autriche. Mais l'Autriche ne veut pas être à nous, elle le prouve par sa nouvelle constitution, et j'ai pris une résolution, sans perdre une demi-heure. L'Autriche ne veut pas de l'Etat fédératif ; elle ne peut plus le vouloir, sans briser la parole de l'empereur. Croyez-vous que les hommes d'Etat autrichiens soient des enfants qui changent de résolution dès que vous leur enverrez une députation ?

L'Autriche s'est mise dans la position de ne plus pouvoir exécuter les décrets d'une assemblée nationale allemande, sans le concours des députés croates, magyars, galiciens. Mais elle demande aussi qu'il n'y ait pas de chambre des représentants du peuple allemand ; est-ce que vous soumettez la volonté de tout le monde à l'ordre du cabinet ? Voyez ce qu'on ose nous offrir, on veut nous rattacher à une monarchie de trente huit millions d'hommes, dont la majorité hait les Allemands, ou du moins ne les aime pas ; et tous ces millions d'hommes auront leurs députés à la chambre des états, ce qui nous rétablirait pour toujours à l'état de minorité, vis-à-vis de ces populations étrangères ? Les peuples autrichiens s'unissent étroitement ; et cependant on veut nous défendre de nous réunir.

Les Autrichiens ont leur empereur ; on ne veut pas que nous ayons le nôtre. Les Autrichiens ont leur chambre des représentants du peuple ; on ne permet pas que nous ayons une chambre populaire. Voilà ce que demande l'Autriche ; et ne croyez pas qu'elle change ce qu'elle croit une nécessité politique, dès que vous irez l'en prier. Mais je suis certain d'avance que cette union des peuples autrichiens, que cette diète de l'empire autrichien, que cette vraie tour de Babel, ne saurait pas longtemps subsister ; alors l'Autriche aura besoin de nous, elle reviendra à nous. Mais pour traiter avec elle d'égal à égal, il faut de toute nécessité que nous soyons d'abord unis. L'Autriche ne veut pas permettre que nous développiions notre constitution ; elle se prévaut de l'ancienne confédération germanique ; mais c'est elle qui a brisé cette confédération en octroyant sa nouvelle charte. L'acte fédéral exigeait le consentement de tous les Etats allemands pour l'adjonction d'un nouveau territoire, et néanmoins, voilà que l'Autriche nous demande impérieusement de nous laisser adjoindre ses provinces non-allemandes, c'est-à-dire, qu'elle nous oblige pour lui garantir toutes ces provinces, à faire pour elle la guerre à l'Europe ?

Repoussez de telles prétentions. Adoptez ce que vous propose le comité. Considérez que réserver la révision de la constitution à la diète future, ce n'est que retarder de quelques mois la seconde lecture détaillée. Tous les partis devraient se réunir sous ce drapeau. S'il y a ici des républicains, eux aussi n'ont pas d'intérêt à s'opposer ; car si la constitution n'est pas bientôt adoptée, les émeutes de Vienne recommencent, et elles auront à leur suite le régime du sabre. Et vous, députés de l'Autriche, voudriez-vous jeter le poids de vos votes dans la balance contraire ? Voudriez-vous empêcher d'avoir ici ce que nous appelons un parlement national ? Non, vous ne le ferez pas. Il n'y a pas longtemps, M. de Wurth a déclaré qu'il s'abstiendrait de voter, s'il voyait que le gouvernement autrichien voulait nous priver de la chambre des représentants du peuple. Voilà ce que feront tous les bons patriotes. L'histoire inscrira les noms de ceux qui ont voulu conserver l'Allemagne, et de ceux qui l'auront perdue ?

M. de Radowitz propose un amendement aux conclusions du comité. Il veut qu'on déclare que les rapports établis par la constitution de 1815 subsistent toujours avec les états allemands qui refusent d'entrer dans l'Etat fédératif. Il demande encore que le chef de l'empire ne soit élu que lorsque tous les gouvernements se seront déclarés sur leur participation à l'Etat fédératif.

M. de Radowitz a la parole pour développer son amendement. D'abord, dit-il, nous avons été divisés par des divergences d'opinions politiques ; mais depuis que la constitution est près d'être achevée, les différences d'origine et de tribu se développent de plus en plus. Réfléchissons bien qu'on ne doit ni pleurer sur les choses humaines, ni s'en moquer, mais qu'on doit les comprendre. Que les passions aillent s'envenimer de jour en jour, et il devient impossible de résoudre les questions. Peut-être que nous sommes à la dernière heure où nous puissions faire quelque chose ; peut-être qu'il nous est permis aujourd'hui pour la dernière fois d'en appeler à la réconciliation des partis. J'aurais désiré que l'Autriche allemande formât en même temps partie des empires allemand et autrichien ; à cet effet, nous aurions dû restreindre le cercle de notre centralisation, et l'Autriche aurait dû s'en tenir à la fédération. Il n'y a pas été ainsi ; ce n'est une consolation de penser qu'au moins cette assemblée n'en est pas cause. (Très-bien !)

On aurait pu mieux faire. On aurait d'abord pu déterminer la limite jusqu'où l'Allemagne et l'Autriche peuvent marcher de concert ; et alors seule-

ment le reste de l'Allemagne aurait pensé à former une union plus étroite de ses membres. Les traités de 1815, l'acte fédéral nous donne le droit. Si les puissances étrangères qui ont pris part aux traités de 1815, voulaient intervenir, elles pourraient se prévaloir de la lettre des traités ; mais malheur à ceux qui appelleraient l'étranger chez nous ! Quant à nous, nous ne pouvons plus quitter la voie où nous sommes engagés. Le temps viendra où les propositions du comité seront les seules possibles ; je ne prétends pas même vous faire partager l'opinion que j'ai que la participation des gouvernements à notre Etat fédératif doit être volontaire. Mais dans tous les cas, faisons en sorte que jusqu'au dernier moment, l'Autriche et les autres Etats soient libres de se rallier à nous.

Arrivons d'abord à être mieux d'accord avant de jeter à la face du monde un nom, à qui nous pourrions bien susciter de grands embarras. Quand il sera définitivement acquis que l'Autriche ne veut pas de nos conditions, les députés autrichiens, je le dis avec douleur, doivent quitter l'église Saint-Paul ; mais seulement alors. On a dit : Dans vingt-cinq ans, l'Allemagne sera ou républicaine ou cosaque ; il se pourrait qu'elle fût et républicaine et cosaque. Je me rallierai à tout ce qui amènera une solution définitive ; mais je vous prie d'essayer d'abord du chemin paisible que trace mon amendement. Peu d'entre vous ont vu ce que c'est que la guerre ; et cette guerre serait faite sur le sol allemand et par des armées étrangères, et elle serait encore une guerre civile. Réfléchissez-y bien.

M. Wurm pense qu'il y a des moments où il faut être téméraire. M. de Radowitz lui-même a indiqué qu'une constitution octroyée serait à craindre. Les puissances étrangères n'ont pas même le droit formel d'intervenir dans nos affaires ; en 1834, la diète germanique a énergiquement repoussé des prétentions semblables de la part de l'Angleterre et de la France. L'orateur dit que les antipathies qu'on dit exister dans le Midi contre la suprématie prussienne ne sont que les résultats des efforts des partis ; il s'attaque d'une manière non équivoque au gouvernement actuel du Wurtemberg.

M. Roemer, ministre de la justice du roi de Wurtemberg, répond que le péopinant se trompe, et que les Souabes n'ont pas du tout de sympathies pour la Prusse. Cependant ils veulent l'unité allemande, et c'est le gouvernement du Wurtemberg qui, le premier de tous, a promulgué les droits fondamentaux.

M. de Hermann pense que l'Autriche peut bien entrer dans la fédération, avec toutes ses provinces, puisque la Prusse y est également entrée avec tout son territoire. (Il oublie de mentionner que la Prusse n'a que quelques centaines de milliers d'habitants qui ne soient Allemands !) L'Autriche n'a pas dit son dernier mot ; elle veut transiger avec nous, elle nous accordera aussi la chambre des représentants du peuple, nous en sommes certains. Si les députés autrichiens nous quittent, d'autres les suivront. — L'orateur n'obtient pas d'attention.

Il en est de même pour M. Muck, qui parle pour les propositions du comité. M. Vogt dit que la Russie a dit, dans une note écrite dans le courant de l'été, que chaque peuple puisse constituer comme bon lui semble, pourvu que la Russie reste en repos. Le gouffre de la révolution a été rempli à Berlin comme à Vienne ; on veut faire de même à Francfort. On veut nous soumettre à un chef héréditaire. La Russie fait des menaces ; c'est vrai, mais elle ne veut en réalité que conquérir la Turquie. L'Autriche s'est alliée avec la Russie ; voilà le résultat de la politique de notre pouvoir central, qui n'a pensé qu'à créer son empereur héréditaire. Les gouvernements voudraient bien nous octroyer une charte, s'ils pouvaient seulement s'entendre. La couronne qu'on veut obtenir pour la Prusse, à force de nous effrayer par des dangers prétendus, ne peut pas avoir de prix pour elle ; et pour la mériter, la Prusse devait d'abord suivre une politique tout allemande. Mais quel résultat obtiendrait-on ? L'Allemagne deviendrait prussienne.

Séance du 19 mars.

Dans la séance du 19 la discussion de la motion de M. Welcker a été reprise. MM. de Wydenbrugk, Waitz, Reh, Beseler de Schleswig et Baur de Bamberg se prononcent pour la motion, qui est combattue par MM. Raveaux, Eisenmann et Ahrens.

Plusieurs amendements sont présentés, notamment par M. Schultz de Darmstadt et M. Werner de St Hippolite. M. Schultz demande que le roi de Prusse ne soit élu empereur d'Allemagne que sous la condition de déclarer de suite la guerre à la Russie, de faire rétablir l'indépendance de la Turquie, de la Hongrie, de la Pologne et de l'Italie. Une proposition éventuelle de M. Schultz, tend à soumettre la forme du gouvernement de l'Allemagne à la décision du peuple allemand réuni en collèges électoraux.

M. Werner de St-Hippolite propose qu'au cas que le roi de Prusse soit élu empereur, la monarchie prussienne, comme telle, cesse d'exister, et qu'il en soit formé quatre états, indépendants les uns des autres.

Un amendement de M. Heckscher contient plusieurs modifications au projet de la commission.

MM. de Würth, et Arneht, députés autrichiens, ont donné leur démission ; le premier a déclaré que la constitution octroyée de l'Autriche ne lui permettait plus de prendre part au vote sur la constitution de l'empire allemand.

La discussion sur la motion de M. Welcker sera reprise le lendemain.

Séance du 20 mars.

L'assemblée reprend la discussion sur la motion de M. Welcker. MM. Zittel, de Reden, H. de Gager, ont parlé en faveur de la motion, qui a été combattue par MM. Buss, Fröhel, Simon de Trèves et Berger.

La clôture de la discussion a été prononcée ensuite et le résumé des rapporteurs renvoyé à demain. Immédiatement après, l'on passera au vote sur la motion et les divers amendements.

MM. Schneider, Makowiczka et Rössler de Vienne, et M. Reiter de Prague, ont déclaré qu'ils protestaient contre la constitution octroyée par le gouvernement autrichien.

M. Ignace Kaiser, député de Vienne, a résigné son mandat.

#### Nouvelles de Danemarck.

COPENHAGUE, 13 Mars. — Le courrier anglais, arrivé ici le 9, a apporté une dépêche de lord Palmerston dans laquelle le ministre britannique recommande instamment la prolongation de l'armistice ; toutefois, il n'est pas reparti le 10, ainsi que l'ont annoncé les journaux allemands, il ne repartira que demain pour se rendre à Francfort, où il apporte le refus positif du gouvernement danois de prolonger l'armistice. L'attaque contre le Schleswig aura lieu simultanément du Jutland et de l'île d'Alsens avec 28 bataillons, 20 escadrons et 8 batteries. Le général Fabvier se rendra à cet effet à Alsens dans le courant de la semaine prochaine. Il ne sera pas nommé officiellement généralissime de l'armée danoise par des considérations politiques ; même les officiers qui sont de service auprès de sa personne n'ont pas le titre d'aides-de-camp ; cependant tout homme raisonnable saura bien à quoi s'en tenir à cet égard.

Nous venons à l'instant de recevoir la nouvelle que l'armistice a été prolongé au 15 avril.

— On lit dans la *Reforme allemande*, en date de Berlin, le 17 : „D'après les dernières nouvelles de Francfort, parfaitement dignes de foi, par suite d'un arrangement entre M. de Wurgern et lord Cowley, un courrier a

été expédié à M. Bunsen, à Londres, avec l'ordre de renouer les négociations sur la base des conditions posées par lord Palmerston, ce qui fait espérer une solution prochaine et pacifique de la question si grave pour la paix européenne.

„ Nous apprenons, en outre, par une autre voie, que le Danemarck ne songe nullement à bloquer les ports allemands. „

#### Nouvelles du Brésil.

Par le *Seraphine* arrivé à Liverpool, nous avons des nouvelles de Fernambouc du 20 janvier, de Bahia du 2 et de Rio-Janeiro du 8 février. Des mesures énergiques ont été prises contre les rebelles, grâce auxquelles ils ont été complètement défaits à Goiana le 16 janvier ; Roma, leur chef, aurait péri dans la rencontre ; ils se sont repliés sur Bryo-d'Ario, où l'on s'attendait à une affaire décisive.

#### Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 14 Mars. — Aujourd'hui, dans la séance de la chambre des députés, a commencé la discussion du projet de loi sur les banques. Le projet a été combattu longuement et fortement par M. Manuel Bernudes de Castro. Le ministre des finances prenait des notes pendant que l'orateur parlait et il doit se charger de la réponse à ce discours d'opposition.

Les bruits de complot révolutionnaire continuent de circuler à la Puerta del Sol. Le gouvernement ne s'émeut pas, étant sûr du dévouement de l'armée et de l'excellente disposition de la population.

— Le nouveau ministre de France à Madrid, Napoléon Bonaparte, est attendu ici avant la fin du mois. M. de Lesseps ne compte quitter Madrid qu'après l'arrivée de son successeur. On dit que M. de Lesseps est nommé ministre de France à Berne.

— On croit que le projet d'intervention en Italie, s'il n'est pas abandonné entièrement, du moins est ajourné pour longtemps.

#### Nouvelles de Grèce.

ATHÈNES, 8 mars. — La situation du ministère n'a nullement changé ; le désaccord entre ses membres existe toujours, sans pour cela amener la retraite d'aucun d'eux. Les chambres, soit à cause de la fin du carnaval, soit à cause du commencement du carême, car en Grèce nous chômons à toutes les fêtes, ne font rien depuis longtemps, et elles se montrent indifférentes aux querelles du cabinet ; aussi sommes-nous dans le plus complet des *statu quo*. Cependant le trésor continue à être vide, le pays souffre, le mécontentement augmente, surtout dans l'armée, et en Grèce c'est l'armée qui fait les révolutions, ce qui aggrave chaque jour la fâcheuse position dans laquelle le pays marche à grands pas, et ce qui nécessairement augmente les difficultés d'en sortir sans secousse.

Le brigandage prend un essor alarmant ; l'audace des malfaiteurs n'a plus de bornes, même dans la capitale nous ne sommes pas en sûreté. Le gouvernement a nommé une commission, composée d'officiers, pour aviser à la sûreté d'Athènes. Des mesures de précaution ont été prises, et nous espérons n'avoir plus de malheurs à déplorer. On a aussi bon espoir de l'expédition du major Tzinos ; ce brave officier est chargé de poursuivre les brigands répandus dans les provinces ; il a sous ses ordres de forts détachements de gendarmerie et de troupes de ligne.

M. Prokesch d'Osten, ministre d'Autriche en Grèce, est rappelé par son gouvernement ; il est parti il y a peu de jours. M. Weis de Starkenfelds, secrétaire de légation, reste chargé des affaires d'Autriche.

Sir Edmond Lyons, ministre d'Angleterre près le gouvernement hellénique, attend son successeur, sir Thomas Wyse, pour se rendre à son nouveau poste, près la diète helvétique.

Le sénateur Panafioti Notaras, grand-cordon de l'ordre du Sauveur, vient de mourir à l'âge de 108 ans. Doué d'un cœur patriote et bon, il a rendu de grands services à la Grèce, aussi c'est avec un profond recueillement qu'un nombreux cortège l'a accompagné à sa dernière demeure.

#### Nouvelles de France.

PARIS, 20 mars. — On écrit de Marseille, 18 mars : „D'après les informations que nous avons tout lieu de croire certaines, l'ordre est arrivé, à Marseille et à Toulon, de tenir les troupes prêtes à un embarquement immédiat. Voici la composition du corps destiné à une expédition sur un point quelconque du littoral italien.

„ Une brigade formée des 20<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> régiments de ligne, sous le commandement du général Mollière ;

„ Une seconde brigade formée des 36<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> régiments de ligne, sous les ordres du général Levaillant.

„ Une batterie montée de six bouches à feu et une compagnie du génie sont attachées à chacune de ces brigades.

„ La compagnie du génie qui doit être attachée à la brigade Levaillant est arrivée hier de Sisteron, et la batterie d'artillerie qui stationne à Aix depuis quelques jours va se porter sur Marseille.

„ On ignore encore le nom de l'officier-général auquel sera confié le commandement en chef de l'expédition qui paraît devoir être d'une certaine importance si l'on en juge par le matériel d'artillerie, d'outils du génie et de munitions de toute espèce que l'on embarque en ce moment à Toulon.

„ L'ordre de départ est attendu d'un instant à l'autre, et l'on ne croit pas que les événements survenus en Piémont soient de nature à le faire suspendre.

On lit dans la *Gazette du midi* ;

„ On assure qu'une dépêche télégraphique arrivée hier soir prescrit l'embarquement de la division destinée pour l'Italie. Le bruit court dans la garnison que c'est le général d'Arbouville qui prendra le commandement de cette division ; elle formera un corps de 12,000 h. au moins.

— On lit dans l'*Assemblée nationale* :

„ C'est un événement fort rare en Angleterre que le départ d'un certain nombre de régiments pour une expédition. Aussi les préparatifs d'embarquement qui se font à Portsmouth sont-ils l'objet de toute espèce de conjectures. Six régiments d'infanterie et de cavalerie, avec trois batteries ont reçu l'ordre de se tenir prêts au départ.

Les uns disent que l'expédition sera dirigée vers l'Inde, ce qui n'est pas étonnant après les échecs éprouvés par l'armée anglaise ; les autres croient que leur destination est l'Italie ; et que cette expédition doit coïncider avec le départ de la division française qui se réunira à Marseille et à Toulon.

— Le *Peuple* fait aujourd'hui la déclaration suivante, qui a certainement le mérite de la franchise : „ Si la loi sur les clubs est votée, dit ce journal, tout est remis en question. La révolution, au lieu d'être terminée, serait à recommencer. „

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui, dans sa partie officielle, une circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur pour l'exécution de la loi électorale.

— On dit que les trois condamnés à mort dans l'affaire du général Bréa, les nommés Choppart, Vappreaux jeune et Noury, dont la peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité,

luité, seront extraits ce soir du fort de Vanves, pour de là être transportés dans la nuit au Mont-Saint-Michel, lieu choisi provisoirement pour leur détention.

Le National annonce que M. Guizot, qui avait d'abord refusé la candidature des électeurs de Lisieux, a écrit dernièrement à l'un des agents du comité d'élections dans ce collège, que définitivement il acceptait les voix de ses anciens amis et qu'il était décidé à rentrer dans l'arène politique.

### HAUTE COUR DE JUSTICE.

BOURGÈS. — DÉPARTEMENT DU CHER.

#### Attentat du 15 mai 1848. — Audience du 19 mars.

A dix heures et demie l'audience est reprise. M. Ledru-Rollin, représentant du peuple, 117<sup>e</sup> témoin. Le gouvernement avait averti qu'une manifestation imposante devait s'organiser dans Paris en faveur de la Pologne. Nous prîmes des mesures pour que ce mouvement eût lieu dans des conditions tout à fait pacifiques. Plusieurs de mes collègues et moi allâmes au devant de la colonne qui marchait sur l'assemblée. Du haut du péristyle, où M. de Lamartine et moi étions placés, nous voyions s'avancer des masses denses et profondes. La grille était envahie, et cependant le peuple attendait patiemment le retour des envoyés qui étaient entrés pour demander la permission d'apporter la pétition au sein même de l'assemblée. On ouvrit la grille pour faire passer les délégués, dont la mission était acceptée. Un grand nombre de citoyens passa par la porte; d'autres escaladèrent la grille, au risque de leur vie.

D. Avez-vous rencontré Albert? — R. Oui, M. le président, j'ai rencontré le citoyen Albert.

D. Que vous a-t-il dit? — R. Il m'a dit que le peuple était impatient, que l'assemblée nationale n'avait pas le droit de le repousser, et qu'il devait être admis.

D. Lui avez-vous entendu dire: Dans une heure nous en aurons fini avec votre triste chambre? — R. Je n'ai pas entendu un mot de cela.

D. Raspail fut-il autorisé par le bureau à lire la pétition? — R. Je ne puis pas le dire; il y avait à la tribune, ainsi qu'au bureau, une foule compacte qui les encombraient.

Je ne sais donc pas si le bureau engagea M. Raspail à lire la pétition; mais ce que je sais, c'est que, dans la pensée d'en finir avec la manifestation et de recouvrer l'indépendance de l'assemblée, plusieurs représentants encouragèrent M. Raspail à lire la pétition. Le *Moniteur* ne l'a pas dit, c'est que le *Moniteur* est infidèle!

D. Quel fut le rôle de Barbès dans la journée du 15? — R. Comme membre de la commission exécutive, j'avais reçu le matin du 15 mai le compte-rendu de ce qui s'était passé dans les clubs.

Ces rapports doivent être encore aux archives du ministère de l'intérieur, et l'on y verra que Barbès avait combattu la manifestation dans son club; il craignait que cette manifestation ne ressemblât à une pression contre l'assemblée.

La conduite de Barbès fut instantanée. Barbès fit d'abord à l'assemblée ce qu'il avait fait dans club; il lutta contre la manifestation et fit tout ce qui lui était possible pour faire retirer la foule, quand une fois la pétition fut lue.

M. le président. Que s'est-il passé à l'Hôtel-de-Ville?

M. Ledru-Rollin. Je suis arrivé à l'Hôtel-de-Ville le premier; M. de Lamartine y est entré quelques instants après moi. La garde nationale était exaspérée; les accusés étaient arrêtés, tout était fini: M. de Lamartine et moi sommes repartis pour rendre compte des faits à la tribune de l'assemblée.

M. le président. Rentrions, s'il vous plaît, dans la salle de l'assemblée. Avez-vous entendu l'accusé Blanqui prononcer un discours à la tribune? — R. Je ne l'ai point entendu distinctement, l'impression que ce discours m'a laissée est qu'il était calme, habile dans la situation, et qu'il avait l'approbation d'un certain nombre de représentants.

M. le président. Ne s'empêcha-t-il pas de venir à la tribune, quand on le vit vouloir s'emparer de cette manifestation pour en profiter?

M. Ledru-Rollin. Oui, parmi les délégués qui sont entrés à l'Hôtel-de-Ville, il y en avait quelques-uns qui étaient très-violents, et qui voulaient nous faire libérer en leur présence sur l'éloignement de l'armée, sur l'éloignement de l'époque des élections et sur plusieurs autres questions; mais la majorité des délégués était dans une attitude calme et fraternelle. Je citerai dans cette majorité Sobrier, Flotte, Blanqui. — Nous résistâmes; Louis Blanc répondit même que le gouvernement provisoire saurait mourir, mais non délibérer sous une semblable pression.

M. le président. L'ordre ne fut-il pas signé d'arrêter Blanqui? — R. Oui, mais il n'a pas été mis à exécution. C'était le 23 avril; il y avait une immense revue; devant une réunion de 100,000 hommes armés, un homme n'était rien, et j'ordonnai à Caussidière de laisser cet homme.

M. le président. Qu'est-ce que c'était que la maison de Sobrier, rue de Rivoli, et y avait-il en effet des armes et des munitions comme à la préfecture de police?

M. Ledru-Rollin. Oui, tout le gouvernement provisoire le savait fort bien, la police alors était faite d'une façon irrégulière. Sobrier, qui avait d'abord été nommé par le peuple à la préfecture de police, l'avait quittée. Il a, je crois, reçu une délégation pour surveiller le quartier des Tuileries, et il s'est installé rue de Rivoli sans qu'on ait eu à s'en préoccuper, jusqu'au jour où M. de Courtais s'y est trouvé arrêté par les factionnaires.

M. le président. Qui donc a donné l'ordre de ne pas battre le rappel? — R. Tout le monde ici devrait dire la vérité, même ceux qui se sont trompés. M. Buechez l'a donné et il croyait bien faire; plusieurs représentants le supplièrent de faire en sorte que le rappel ne fût pas battu. On voyait dans le rappel le plus grand danger d'une collision.

M. Rivière. Le témoin ne sait-il pas que Sobrier et ses amis, réunis rue de Rivoli, étaient décidés à défendre la république et le gouvernement provisoire quand même?

M. Ledru-Rollin. Nous ne considérons pas la maison du citoyen Sobrier comme hostile. M. de Lamartine nous avait dit que le citoyen Sobrier avait de meilleures intentions, et qu'il était prêt à soutenir le gouvernement. Je ne connaissais pas le citoyen Sobrier; je l'ai vu pour la première fois à la préfecture de police le 24 février; je l'ai vu depuis deux fois au ministère de l'intérieur, où il a toujours protesté de son dévouement.

M. Rivière. N'y avait-il pas alors à Paris d'autres agrégations d'hommes analogues à celles de la maison Sobrier?

M. Ledru-Rollin. Dans les premiers temps il y avait, en dehors de la préfecture de police, un corps de Montagnards; ce n'était pas une troupe, mais une réunion de combattants qui avaient déclaré qu'ils étaient prêts à soutenir le gouvernement.

La même déclaration avait été faite par deux ou trois clubs, notamment celui des droits de l'homme, qui s'était armé et déclaré en permanence en me faisant prévenir par ses hommes influents que nous devions compter sur lui.

Un de MM. les jurés. Le témoin pourrait-il nous dire quelle était la position de M. Saisset auprès du général Courtais?

Courtais. Ce n'est pas moi qui ai pris l'initiative pour demander la destitution de Saisset; j'aurais voulu, l'ayant nommé moi-même, le renvoyer de mon autorité privée.

C'est M. Arago qui demanda la destitution de M. Saisset, accusé de la plantation d'un arbré de liberté dans le ministère de la marine, et aussi parce que, contre l'idée de ce ministre, il avait envoyé à Vincennes 50 mille fusils qui devaient résider à la gare du chemin de fer du Nord pour être distribués à la garde nationale. Cette fois, comme d'habitude, le projet de révocation n'eut pas d'autre suite.

M. le président. Il n'y a pas un membre du gouvernement provisoire qui ne sache que le général Courtais se plaignait de M. Saisset et avait demandé

sa destitution; offrant lui-même sa démission, si cette destitution n'était pas prononcée.

M. le président. Dites-nous donc, Blanqui, quel était, selon vous, le but de la manifestation du 17 mars?

Blanqui. Je l'ai dit déjà. L'impôt des 45 centimes nous avait consternés dans mon club; nous étions terrifiés; nous comprenions qu'il venait d'être porté un coup mortel à la république.

Car nous ne voyions pas seulement l'horizon de Paris, notre regard ne s'arrêtait pas aux barrières; c'est malheureusement une disposition naturelle, surtout aux Parisiens, de ne rien voir au-delà de la ville; les Parisiens sont peut-être plus excusables, car Paris c'est presque une nation, mais enfin ce n'est pas la France.

Nous comprenons donc que l'impôt des 45 centimes nuirait à la cause républicaine dans les élections, et l'on faisait la manifestation du 17 mars pour demander l'ajournement des élections. C'était le but principal, auquel venaient se joindre quelques autres accessoires, tels que l'éloignement des troupes de Paris.

Quant à la manifestation du 16 avril, je demanderai à M. Ledru-Rollin s'il pense que la population ouvrière eût pu à cette époque être détournée de ses intentions dans un but quelconque. Prétendre cela, serait ridicule, absurde, grotesque; je ne saurais trouver trop d'expressions pour caractériser une semblable prétention. Au premier mot qui aurait été prononcé en faveur de la régence ou de quelque prétendant, il y aurait eu un développement de forces immense.

M. Ledru-Rollin. Croyez-vous donc que les révolutions se fassent en disant le mot pour lequel elles se font? Non; on s'empare de toutes les circonstances qui peuvent ébranler l'opinion publique, et, à l'aide d'un coup de main, on renverse le gouvernement. (Mouvement prolongé.)

Blanqui. Il n'y a là que les appréciations erronées de M. Ledru-Rollin; on suspend le 16 avril sur ma tête comme une épée de Damoclès. Il faut enfin que cette épée tombe ou se relève.

Ledru-Rollin. Pardon, je ne veux accuser personne; je ne veux pas cependant que l'on fasse de moi, témoin, un accusé. Le rappel n'a pas été battu comme on l'a dit pour des causes imaginaires et chimériques. Les hommes qui ont passé par la révolution de février ont fait leurs preuves de courage; ils n'ont jamais fui devant le danger.

Blanqui. On parle toujours d'une faction que la garde nationale a réprimée. Cette faction, c'est toujours moi, Blanqui. Mais un seul homme n'est pas une faction. Je crois que cette faction n'existe pas. Je faisais de l'opposition dans mon club, et voilà tout.

M. Ledru-Rollin. Quand 60,000 hommes sont réunis, un homme hostile peut les mener là où d'abord ils n'avaient pas l'intention d'aller. C'était un danger, tout le monde le pensait. Nous avons dû sauver la république.

Un de MM. les jurés. M. Ledru-Rollin a-t-il su qu'il y eût un but caché sous la manifestation polonoise du 15 mai?

M. Ledru-Rollin. Non, je ne l'ai pas su; je crois qu'au moment suprême, une idée subite a précipité le mouvement.

Barbès. Le citoyen Ledru-Rollin a-t-il entendu, lorsque j'ai parlé de l'impôt d'un milliard, que j'ai ajouté ces mots: „sur l'infâme ville de Paris?”

M. Ledru-Rollin. Non; et à ce propos, je veux ajouter un mot pour l'honneur du pays. Le *Moniteur*, sans attribuer ces paroles à quelqu'un en particulier, a dans sa troisième version enregistré la phrase que voici: „Non, Barbès, tu te trompes: Deux heures de pillage!” Cela n'a pas été dit. Il sera facile de faire rechercher les feuillets à l'imprimerie du *Moniteur*, et l'on saura de qui est cette calomnie.

Barbès. Je remercie le citoyen Ledru-Rollin de ces paroles. Du reste, le citoyen Raspail a posé des conclusions en ce sens.

Raspail donne lecture de conclusions analogues, tendant: 1<sup>o</sup> A ce que l'on mette un terme aux mesures prises pour la surveillance personnelle des prisonniers; 2<sup>o</sup> à ce que, en raison de sa santé affaiblie par les ennuis de cette surveillance, et en raison de la clôture des dispositions qui lui sont personnelles, il soit permis de se retirer des débats.

A la reprise de l'audience, M. le président lit un arrêt de la haute cour qui, repoussant les conclusions de Raspail, ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

M. le président fait venir le directeur de la prison de Bourges, dont les renseignements ne sont nullement d'accord avec les plaintes formulées dans les conclusions de Raspail.

M. le président. Huissiers, introduisez M. Armand Marrast, président de l'assemblée nationale. (Mouvement de curiosité dans l'auditoire.)

M. Armand Marrast, président de l'assemblée nationale, 118<sup>e</sup> témoin, est introduit. Il semble souffrant et l'on entend à peine sa déposition qui, du reste, n'apprend rien de nouveau, sinon qu'il avait une confiance entière dans M. de Courtais, qui, le 15 mai, l'a aidé à la présidence à faire partir tous les ordres nécessaires pour faire battre le rappel. Quant à l'accusé Borme, il ne le connaît que sous de tristes rapports, il ne pense pas qu'il ait la plénitude de sa raison.

Les autres témoins font des dépositions sans intérêt.

M. le président. Huissiers, amenez le témoin Vidocq. (Vif mouvement de curiosité.)

M. Vidocq est introduit; il est vêtu de noir, porte une chemise brodée et des gants jaunes. Sa chevelure est soigneusement arrangée. C'est un vieillard qui n'a annoncé guère plus de 60 à 65 ans, bien qu'il en accuse 77; il est suivi de deux gendarmes.

M. le président. N'avez-vous pas été condamné déjà? — R. Oui, M. le président.

D. Et dans ce moment encore vous êtes détenu; mais vous n'êtes qu'en état de prévention? — R. Oui, monsieur.

M. le président. Vous ne prêtez pas serment. MM. les jurés sont prévenus que le témoin ne dépose qu'à titre de renseignement. Dites ce que vous savez.

Il donne quelque détails sur Borme et sur son feu grégeois; il aurait dit que si on l'avait écouté le 15 mai, on aurait rôté tous les représentants. Il parle de lettres menaçantes écrites par Borme à M. de Lamartine.

Borme prétend que Vidocq a joué près de lui le rôle d'agent provocateur. Quel intérêt aurais-je eu, dit l'accusé, à incendier 900 représentants? (Hilarité.)

M. Rivière. Le témoin Vidocq peut-il dire si Borme a eu des relations avec les autres accusés?

Le témoin. Je n'ai jamais cru que Borme eût pu avoir des relations avec des hommes taillés sur le patron de M. Blanqui et de ces messieurs.

L'audience est levée à six heures.

## ANNONCES.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Messieurs et aux habités de son magasin, qu'il a fait venir d'une des premières maisons en réputation à Paris pour la coiffure d'homme, un jeune homme qui sera exclusivement un salon pour la coupe des cheveux et la coiffure. Ainsi les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont assurées de trouver à toute heure de la journée quelqu'un pour les servir.

J. Rensburg,  
coiffeur et fournisseur de S. A. R. Mme la  
Princesse d'Orange.

NB. On peut s'abonner à un prix très-avantageux soit pour le salon, soit à domicile.

(311)

## FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, MERCREDI 21 MARS. — Les fonds hollandais se sont rétablis de leur baisse d'hier. Les affaires étaient très animées en intégrales.

Les espagnols ont de nouveau été traités en baisse. — Les portugais, au contraire, étaient plus recherchés.

Les cours des rentes françaises n'ont éprouvé aucune variation, bien que les transactions aient été fort actives.

Les autrichiens restent faibles.

Paris, MARDI 20 MARS. — Les fonds publics ont été très lourds au commencement de la bourse par suite d'exécutions; mais une fois ces besoins remplis, la rente a retrouvé beaucoup de fermeté; le 5 p. c. est remonté de 81-60 à 83. et le 3 p. c. de 50 90 à 52-30, avec tendance à la hausse. L'idée dans laquelle on est généralement à la bourse que le projet de loi sur les clubs passera à une forte majorité, a amené vers la clôture beaucoup de demandes. Il n'a circulé aucune nouvelle saillante et il est probable qu'à moins d'événements politiques importants, les cours des fonds publics ne seront influencés pendant quelques jours que par la position de la place fortement engagée: on peut s'attendre à des mouvements très brusques. On a exécuté aujourd'hui au parquet plusieurs spéculateurs qui ont pu réaliser depuis le commencement du mois, de beaux bénéfices et qui, pour avoir voulu trop gagner, ont été liquidés en perte: On en cite un M. G... qui a pu réaliser, il y a une dizaine de jours, 500,000 francs, et pour le compte duquel deux agents de change ont vendu forcément à la fin de la bourse d'hier et à l'ouverture de celle d'aujourd'hui.

Londres, MARDI 20 MARS. — Les fonds anglais conservent la même position qu'hier. Les consolidés ont été d'abord faits de 90 5/8 à 3/4, sont tombés à 90 3/8 à 1/2, puis revenus à 90 1/2 à 5/8 au comptant et 90 5/8 à 3/4 à terme. Bons de l'échiquier 39 à 42 (juin) et 36 à 39 (mars).

Les fonds étrangers avec peu d'affaires; hollandais 2 1/2 % à 47 à 1/2; Espagne 3 % à 28 1/4; Pérou 59 1/2; Mexicain 28 à 1/4.

Anvers, MERCREDI 21 MARS. — 2 heures. — On a fait peu d'affaires à la bourse d'aujourd'hui. — Fonds belges 5 % 88 % P., et 87 3/4 % A.; de 4 1/2 % 80 % fait et reste A.; de 2 1/2 % 44 % fait et reste A. — Fonds espagnols, 5 % ont été traités à 10.10 1/16, et restent 10 % A.; de 3 % dette intérieure a été traitée à 21 1/2, 5/8, 3/4, et restent 21 3/4 % A.; et 22 % P.

Obligations romaines 66 % P.

3 3/4 heures. — Fonds espagnols 5 % 91 1/2 % A.; et 10 % P.

Madrid, MERCREDI 14 MARS. — 3 % 22 3/4 au compt. (après la bourse de 22 7/16 à 1/2 A.) — 5 % 10 7/8 P. (après la bourse 10 3/4 5/8 A.) — Dette sans intérêt 3 7/8 P. (après la bourse 3 13/16 A.) — Coupons 6 1/2. — Billet du trésor 65. — Banque de St-Ferdinand 54 P. — Changes: Paris 5-24; Londres 49-80.

### BOURSE D'AMSTERDAM DU 21 MARS.

Dette act. .... 2 1/2	47 1/2	Dito dit. .... 3	56 1/2	D' int. à 6 m. 3	21 1/2	Certific. dit. .... 6	59 1/2
Dito dit. .... 3	75 1/2	D' int. à 6 m. 3	21 1/2	Coup. Ardoin.	7 1/2	Pol. Cert. .... 4	
Dito dit. .... 4	75 1/2	Coup. Ardoin.	7 1/2	Passive		Lots Pol. f. 300	
Emp. des I-O. 4		Passive		Dito dit. f. 500		Dito dit. f. 500	129 1/2
S. d'Am. .... 3 1/2	76	Deferred		Amér. Phil. B. 6		Amér. Phil. B. 6	
Soc. de C. .... 4 1/2		Dette diff. à P.		Dito Act. de B.		Dito Act. de B.	
Lac de Harl. 5	95 1/2	Portug. à L. 5	27 1/2	Autr. Mét. .... 5		Autr. Mét. .... 5	68 1/2, 69 1/2
C. de f. du R. 4 1/2	77 1/2, 78	Dito dit. .... 4	28 1/2	Dito dit. .... 2 1/2		Dito dit. .... 2 1/2	36 1/2
C. de fer Holl.		D' int. à 1 Conto		Dito dit. .... 4		Dito dit. .... 4	
Dito dit. .... 4 1/2	89 1/2	O. russe Hope 5	100 1/2	Bres. .... 5		Dito 1843 .... 5	
France .... 3	49 1/2	Dito dit. .... 5	99 1/2, 100	Dito 1843 .... 5		N. Mexic. .... 5	27 1/2
Id. .... 5	79 1/2	Certif. dit. .... 5	89 1/2	N. Mexic. .... 5		Peru .... 6	42 1/2
Belgique .... 2 1/2	41 1/2	Dito dit. .... 4		Grenade .... 1 1/2		Venez. .... 2 1/2	28 1/2, 29 1/2
Esp. Ard. 85 1/2	10 1/2, 1 1/2	Bill. Stieglitz 4	80 1/2				
Dito de 5 10 1/2	10 1/2	Cert. à Hamb. 5	93 1/2				
Dito Pièc. c. 5		Insc. au gr. -1. 6	59				

### BOURSE DE ROTTERDAM DU 21 MARS.

PAYS-BAS. — Dette act. 2 1/2 %	47 1/2	Esp. — Ard. int. I. 510 5 %	
Dito dit. 3 %	56 1/2	Russie. — Emprunt 5 %	
Dito dit. 4 %		Stieglitz 4 %	
Esp. — Ard. de L. 170. 5 %		AUTRICHE. — Cert. Mét. 2 1/2 %	36 1/2

### BOURSE DE PARIS DU 20 MARS.

3 p.c. au compt. 52	—	Belg. 3 p. 1838		CHEM. DE FER.	
„ fin cour. 52	25	„ 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	415
Emprunt 1847	—	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	192 50
„ fin cour.	—	Esp. dette int. 16 1/2		„ r. g.	157 50
„ fin cour.	—	„ nouv. 3 p.		„ Rouen	507 50
„ fin cour.	—	„ dette int. 30		Paris Nord	438 75
B. de France	2235	Naples 5 p. c.		„ Strasb.	360
Caiss. G. 1000		Rome E. 1844 65		„ Lyon	
Holl. 2 1/2 p. c.				Zinc. V <sup>te</sup> Mt.	
Belg. 5 p. 1840				„ Gr. Montag.	2700
„ 5 p. 1842					

### BOURSE DE LONDRES DU 20 MARS.

Cons. Compt. .... 90 1/2, 91		Péruviens .... 59, 60		Dito différée .. 4	
D' en liquidat.		3 p. c. port. ....		Dito passive ... 3 1/2, 3 3/4	
Belges .... 80, 82		4 p. c. de 1834. 26 1/2, 27 1/2		Mexique .... 27 1/2, 28 1/2	
Hollande 4 p. c. 77, 78		Brsilien .... 80, 82		Russie .... 102, 104	
Dito 2 1/2 p. c. 47, 48		Dette act. esp. 5 15 1/2, 16		Colombie ....	
		Dito 3 p. c. .... 28 1/2, 29		Danois .... 68, 71	

### BOURSE D'ANVERS DU 21 MARS.

BELG. C. de la		Autr. Métal. 5		Dette diff. 1831	
bq. B. .... 2 1/2		Dito 2 1/2		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.		L'Y 250 E. 1839		Russie emp. à	
g. R. .... 2 1/2	44 1/2	Dito de f. 500.		Ams. H. C. 5	
Emprunt ... 3		Pol. L. de f. 300		Dito de nouv. 5	
Dito .... 4		Dito de f. 500		Prusse. Dito 1.	
Dito .... 4 1/2	80 1/2	Bale. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	38	f. 50 1840.		Nap. C. Falc. 5	
Dito 1842. 5		Dito 1845 ....		Etat Romain 5	
Holl. D'act. 2 1/2		Esp. Ep. 1834. 5	10		

### BOURSE DE VIENNE DU 18 MARS.

Métalliques, 5	83 1/2	A Emprunt 1834		Act. de la B.	
„ 4		„ 1839.		Lots de 500 fl.	
„ 3		Ch. def. Milan		Dito de 250 „	
„ 2 1/2		„ du Nord 97 1/2, 97 1/2			

### CHANGES D'ANVERS DU 21 MARS.

Amsterdam ct. 1/2 % av. P.		2/m.		Francfort, ct. 210 1/2	A
2/m.		Londres court. 25, 42 1/2		2/m.	
Rotterdam ct. 2/m.		Hambourg ct. 2/m.		Escompte. .... 4 %	A
Paris court. .... 1/2 % av.		2/m. 185 1/2			

## PAR TÉLÉGRAPHE.

### Bourse d'Amsterdam, Jeudi 22 Mars.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active. .... 2 1/2 %	48 7/16		
Dito dit. .... 3 %	57		
Dito dit. .... 4 %	76 1/8		
ESPAGNE. — Ardoins de L. 510	5	10 1/4	
Dito int. à 6 m	3	21 3/4	
RUSSE. — Emprunt Hope 1798 et 1816	5	100 1/4	
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2	36 3/4	
FRANCE. —	3	49 5/8	
PÉROU. —	6		

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, *Squi*, N<sup>o</sup> 75.  
Dépôt général chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Boursiers*  
à Amsterdam.